



Canon anticipe la directive sur les DEEE

A compter du 1^{er} janvier 2005, Canon portera la valorisation de ses DEEE (déchets des équipements électriques et électroniques) à 85 % et le recyclage-réutilisation à 75%. Cet objectif va au-delà des dispositions de la directive européenne, applicable en France à partir d'août 2005, qui prévoit un taux de valorisation de 75% et un taux de recyclage-réutilisation de 65% à l'horizon du 1^{er} janvier 2007. Depuis le mois de juillet dernier, l'usine Canon Bretagne, implantée à Liffré en Ille-et-Vilaine, assure la valorisation et la réutilisation des DEEE. C'est le second site de recyclage du groupe en France qui collabore depuis 1999 avec la société Regain Eco Plat. Cette démarche s'inscrit dans la politique environnementale du groupe, concrétisée notamment par son engagement auprès de WWF France, qui l'a conduit à anticiper la réglementation et à s'engager dans un programme qui lui a permis en 2003 de démanteler plus de 4 000 machines, soit plus de 1 000 tonnes de produits traités.